



COMMUNE DE HOHROD

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD SEANCE du 28 octobre 2016

sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire

La séance a été ouverte à 19 h 35 ‘

Etaient présents : Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER,
Mr Matthieu BONNET, Mr Michel DEYBACH, Mr Dominique ECK,
Mr Pierre OTTER,

07

Absents et excusés : **03** Mme Emilie BLAISE, Mr Willy FRITSCH, Mme Sophie POGGIO

Absent et non excusé : **00**

Procurations **02** Mr Willy FRITSCH a donné procuration à Mr Matthieu BONNET
Mme Emilie BLAISE a donné procuration à Mr Charles FRITSCH

M Dominique ECK est nommé secrétaire de séance

1. Approbation de la réunion du 19 août 2016
2. Adjudication chasse communale : agrément candidats (réunion non publique)
3. Aménagement grange : point sur le dossier
4. Rapport d'activités 2015 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut Rhin
5. Rapport d'activités 2015 COMCOM de la Vallée de Munster
6. Finances communales : Décompte final PUP Chemin des Prés – vote de crédits-
Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (TIPI)
7. Communications diverses et Divers
Urbanisme : dossiers DP-CU-PD
Règlement utilisation aire de loisirs au Bergbrochen
Calendriers prochaines réunions
Communications diverses et Divers

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU de la réunion du 19 août 2016

Le compte rendu a été transmis aux Conseillers. Il est approuvé à l'unanimité par les Conseillers présents à cette réunion.

2. ADJUDICATION CHASSE COMMUNALE : **AGREMENT CANDIDATS (REUNION NON PUBLIQUE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Haut Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu les dossiers de candidature déposés en mairie en raison d'une nouvelle adjudication du lot N° 2 de la chasse communale de HOHROD

Vu l'avis favorable de la commission Communale Consultative de la Chasse, en date du 25 octobre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

1°) d'agréer la candidature déposée par Monsieur Claude MUTH domicilié 8 B Rue des Prés à GALFINGUE (68990) ainsi que celle du permissionnaire Monsieur Jean-Charles MUTH domicilié 8 A Rue des Prés à GALFINGUE (68990)

2°) d'agréer la candidature déposée par Monsieur Roger BROBECKER domicilié 7 Chemin du Walsbach à MUNSTER (68140)

3°) d'agréer la candidature déposée par Monsieur Yves BANDELIER, Président de l'association St Hubert du Boden domicilié 4, rue de Lepuix-neuf à COURTELEVANT (90100)

DIT

que les candidats énumérés ci-dessus sont admis à participer à l'adjudication du lot n°2 qui se tiendra à la mairie le vendredi 18 novembre 2016 à 14 heures

3. AMENAGEMENT GRANGE : POINT SUR LE DOSSIER

Mr le Maire précise les orientations qui ont été prises après les différents travaux en commission, afin de créer un espace "multi-activités" au rez-de-chaussée et un espace dédié à une activité économique au 1^{er} étage.

Mr le Maire revient en détail sur les modifications qui ont été apportées au projet initial, dans une perspective de réduction et de maîtrise des coûts, et qui portent sur :

- la simplification de l'aménagement de la placette
- la priorisation des travaux de rénovation du bâtiment principal
- la réalisation de certains travaux en régie
- le choix des matériaux
- la création d'un espace ouvert à aménager au 1^{er} étage avec l'aide de l'ADIRA, et de l'AAA (Agence d'Attractivité d'Alsace)
- la mise à niveau pour l'accessibilité et la sécurité des différentes sorties

Mr le Maire informe également les Conseillers des confirmations écrites obtenues au titre des subventions sollicitées et présente ensuite le plan de financement du projet, à savoir

| | |
|------------------------------|---|
| - coût initial total H.T. | 400.000.- |
| - Vente Maison Forestière | 200.000.- |
| - Crédit inscrits au BP 2016 | 40.000.- |
| - Subvention Région | 20.000.- (sur les travaux de la première tranche) |
| - Subvention TEPCV | 50.000.- (pour travaux d'isolation) |

D'autres contacts pour le financement/subventionnement sont ensuite évoqués et seront mis en œuvre au fur et à mesure de l'avancement du projet. Cela nécessite une APD (Avant-Projet Détaillé) et un Permis de Construire, ce sera à planifier pour 2017

Les prochaines étapes du dossier sont les suivantes :

- démolition du garage courant décembre 2016, le permis de démolir étant accordé
- choix de l'architecte par mise en concurrence par Appel d'offres
- présentation du projet aux habitants début 2017 (Semaine 3 de janvier 2017)

Il est ainsi proposé de créer un groupe de travail dédié uniquement à ce projet et qui se réunira régulièrement le vendredi soir à 19 h 30

Le Conseil Municipal donne son accord

4. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut Rhin

M. Bernard FLORENCE, délégué de la Commune auprès du Syndicat, donne le détail du rapport d'activité 2015 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut Rhin

Il présente également le détail des actions entreprises au courant de l'année ainsi que les possibilités d'intervention du Syndicat auprès des Communes. Il rappelle que la Commune de HOHROD a ainsi pu bénéficier de l'aide du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut Rhin pour concrétiser le projet de mise en souterrain Rue principale, Chemin de Stosswihr et Chemin des Prés.

Le Conseil Municipal prend acte

5. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 COMCOM DE LA VALLEE DE MUNSTER

M. Bernard FLORENCE, Maire et délégué à la CCVM présente le rapport d'activités de l'année 2015 qui a été transmis au préalable aux membres du Conseil Municipal.

Mr le Maire répond aux questions soulevées par les Conseillers.

Sont évoquées entre autres, les points suivants : l'assainissement intercommunal, le transport "transvallée" la chaufferie bois etc

Le Conseil Municipal prend acte.

6. FINANCES COMMUNALES : DECOMPTE FINAL PUP CHEMIN DES PRES – VOTE DE CREDITS- ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES (TIPI)

6.1. DECOMPTE FINAL PUP CHEMIN DES PRES :

Monsieur le Maire présente le décompte final du dossier PUP du Chemin des Prés après paiement de toutes les factures et encaissement de la subvention du Conseil Départemental relative à la 2^{ème} tranche des travaux

Le montant total des travaux réalisés dans le Chemin des Prés et effectués dans la cadre prévu dans la convention 'Projet de convention de Projet Urbain Partenarial) signée avec les propriétaires concernés (Cf délibération du 10 août 2012) s'élève en définitive à 130 172.- euros H.T.

Le montant prévu initialement s'élevait, selon l'article 2 de ladite convention, à 140 562.- euros H.T., la participation de chaque propriétaire concerné s'élevant à 17 570.- euros.

A ce jour 4 propriétaires ont versé leur participation prévue suite à la délivrance d'un Permis de Construire sur les parcelles concernées par le PUP. Aucun Permis de construire n'ayant été délivré sur la 5^{ème} parcelle concernée par le PUP, la participation reste en attente.

L'article 8 de la convention PUP stipule que " tout élément entraînant des modifications des articles 1 à 6 de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant et notamment si le coût réel des travaux s'avère inférieur à l'estimation figurant à l'article 2,

Par conséquent, il y a il y a lieu d'effectuer une régularisation qui est proposée comme suit :

| LIBELLE | Montant Euros H.T. |
|--|--------------------|
| Montant décompte total des travaux réalisés au titre du PUP | 130.172.00 |
| A déduire total des 2 subventions 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Tranche obtenues du Conseil Départemental | - 15 741.00 |
| Solde total dû au titre du PUP | 114 431.00 |
| Montant de chaque part (soit 1/8 ^{ème} – réf article 4 de la convention) | 14 304.00 |
| Montant de la participation individuelle prévue/payée initialement | 17 570.00 |
| Montant à régulariser à chaque propriétaire | 3 266.00 |

Avant de passer aux délibérations, Mr Dominique ECK, concerné par le dossier, quitte la séance.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le montant de la régularisation telle que proposée ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de rédiger les avenants individuels à l'attention des propriétaires concernés
- que les avenants feront l'objet d'une délibération (au même titre que la convention initiale) qui fixera le montant à régulariser (remboursement ou réduction de participation)
- que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal, en vue d'une régularisation financière souhaitée sur l'année 2016

Mr Dominique ECK rejoint la séance.

6.2. VOTE DE CREDITS**Délibération modificative N° 3 Budget Général**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la TVA grevant les travaux effectuées sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales sur les réseaux concédés de distribution d'énergie électrique (Rue Principale, Chemin des Prés et Chemin de Stosswihr) fait l'objet d'un remboursement immédiat par ENEDIS ;

Un montant de 8 576.80 euros a ainsi été versé sur le compte 2762/27 (opération réelle)

Cette écriture nécessite cependant une régularisation au niveau comptable.

Il y aurait lieu de voter les crédits suivants (opération d'ordre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les crédits suivants :

| BUDGET GENERAL | En investissement | |
|----------------|-------------------|-------------|
| Dépenses | C/ 2762/41 | + 8 577. 00 |
| Recettes | C/ 2151/41 | + 8 577.00 |

6.3. ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES (TIPI) :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé "TIPI" (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatisé permettra aux usagers qui le souhaitent de payer en ligne, via internet, les factures d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- APPROUVE le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI et ce à compter du 1^{er} décembre 2016 pour les factures d'eau et d'assainissement
- AUTORISE Mr le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI entre la DGFIP et la Commune de HOHROD ainsi que le formulaire d'adhésion à l'application TIPI
- AUTORISE le paiement des frais afférents à la mise en œuvre de ce service : coût de développement du site et les frais bancaires liés à l'utilisation de la carte bancaire
- AUTORISE Mr le Maire à réaliser toutes les formalités utiles.

7. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS :

**URBANISME : DOSSIERS DP-CU-PD
REGLEMENT UTILISATION AIRE DE LOISIRS AU BERGBROCHEN
CALENDRIERS PROCHAINES REUNIONS
COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS**

7.1. URBANISME : DOSSIERS DP-CU-PD :

DOSSIER DP :

- 15 septembre 2016 : Mr Roberto HAELBIG demeurant 14 Chemin du Kreuzweg : demande d'autorisation pour pose d'une clôture (hauteur 1 m) à l'arrière et sur les côtés de sa propriété cadastrée sous section 7 N° 29.

Le dossier a été instruit par la mairie et transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

DOSSIERS CU

- le 24 août 2016 : demande de CU d'information formulée par Maître Jean Phillips, notaire à MARLENHEIM (67250) et portant sur le terrain cadastré sous section 1 N° 41.

.Le dossier a été instruit en mairie

- le 21 septembre 2016 : demande de CU d'information formulée par Me Magali MULHAUPT notaire à COLMAR (68000) et portant sur le terrain cadastrés sous section 7 N° 327/189 sis Chemin de la Forêt à HOHROD.

Le dossier a été instruit en mairie

DOSSIER PD

- 08 octobre 2016 : Commune de HOHROD 12, Rue Principale : demande d'autorisation démolition garage sis Rue Principale à HOHROD et sis sur la parcelle cadastrée sous section 1 N° 385

Le dossier est instruit par la mairie et a été transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

7.2. REGLEMENT UTILISATION AIRE DE LOISIRS AU BERGBROCHEN

Mr le Maire propose de réunir l'ensemble des conseils d'administration de chaque association active dans le village, susceptible d'organiser une manifestation sur ce site. Le but est d'établir un règlement qui précise les modalités d'utilisation de ce site. Il est également nécessaire de clarifier la propriété des bâtiments sur ce terrain communal.

Le Conseil Municipal donne son accord ; la date de la réunion est fixée au 05 décembre 2016.

Une convocation sera adressée en temps utile à toutes les personnes concernées

7.3. CALENDRIERS PROCHAINES REUNIONS :

Mr le Maire communique le calendrier des prochaines réunions/rencontres des mois de novembre 2016 à début janvier 2017.

Il sera adressé à tous les membres du Conseil Municipal

7.4. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS :

Madame Francine DIERSTEIN-MULLER fait part :

- de la réunion "sécurité dans les écoles" organisée par l'Inspection de l'Education Nationale le 10 octobre dernier.

Les mesures prises au niveau de l'école communale sont également évoquées

- des dispositifs "Seniors Solidarité" et "Sport-Culture" dont peuvent bénéficier certains aînés d'une part et des jeunes de 6 à 18 ans dans le cadre d'une activité extra-scolaire d'autre part.

Le secrétariat de la mairie dispose des éléments pour renseigner les personnes intéressés

Mr Charles FRITSCH, Adjoint chargé du réseau d'eau fait part de l'avancement du dossier de liaison Hohrodberg-réservoir du Langenbach : des devis ont été sollicités et l'ouverture des plis est prévue le jeudi 10 novembre prochain.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 23 h 18 '